



Date : 07/08/2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Agir pour le patrimoine documentaire du Québec

Mireille Huneault

Directrice

Direction du traitement documentaire de la Collection patrimoniale

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Montréal (Québec) Canada

Meeting:

96. Division IV – Bibliographic Control

Simultaneous Interpretation:

English, Arabic, Chinese, French, German, Russian and Spanish

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 74TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL

10-14 August 2008, Québec, Canada

<http://www.ifla.org/IV/ifla74/index.htm>

Conformément à son mandat, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) met en œuvre des projets visant à constituer un inventaire complet de l'édition sur le territoire québécois, dont les débuts remontent au XVIII^e siècle. Depuis cette époque, la notion d'édition s'est élargie pour inclure l'édition électronique. À l'instar de plusieurs bibliothèques nationales, BAnQ est confrontée aux défis posés par les ressources électroniques, notamment en matière d'acquisition, de traitement et de diffusion.

Acquisition

BAnQ rassemble le patrimoine documentaire québécois publié, principalement grâce au dépôt légal, ainsi que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec.

Le dépôt légal s'applique aux documents électroniques depuis 1992; à terme, l'objectif consiste à couvrir l'ensemble des publications électroniques québécoises provenant de tous les secteurs. Compte tenu de la complexité de l'opération et de l'expertise requise pour réaliser adéquatement ce programme, l'institution a adopté un scénario d'implantation graduelle. D'abord limité aux documents diffusés sur un support matériel (cédérom, disquette), le programme s'étend peu à peu aux publications diffusées sur Internet depuis février 2001. Au départ, il ciblait uniquement les publications en ligne du secteur gouvernemental. Les ministères et organismes gouvernementaux ont été sollicités de façon progressive. À l'heure actuelle, une centaine de ministères et d'organismes gouvernementaux québécois

participent au programme. À compter de 2005, les organismes parapublics et privés qui désiraient se joindre au projet ont été invités à le faire. Depuis, une vingtaine d'organismes parapublics et une cinquantaine d'organismes privés s'y sont engagés. Ainsi, de février 2001 à mars 2008, plus de 16 000 ressources électroniques diffusées sur Internet ont été recueillies.

L'acquisition de ressources électroniques pose certains problèmes sur lesquels BAnQ se penche afin de trouver des solutions. En voici quelques-uns.

- Il faut définir des critères de sélection et de diffusion des publications en format HTML.
- Certaines publications Web ne peuvent être converties en PDF, alors que c'est actuellement le format de diffusion des ressources électroniques en ligne à BAnQ. Il faut déterminer quels autres formats de diffusion seront utilisés.
- Il faut trouver un moyen de prendre en compte les animations contenues dans certaines publications Web.
- BAnQ ne fait pas de lien vers les publications en ligne; celles-ci sont enregistrées et diffusées par le truchement de son serveur avec l'autorisation des éditeurs. Il s'agit donc de copie au sens de la *Loi sur le droit d'auteur*. Pour les capturer et les diffuser, il faut donc obtenir toutes les autorisations nécessaires. BAnQ distingue juridiquement l'activité du dépôt légal de celle, complémentaire, de l'accès et de la diffusion des publications visées grâce à une licence.
- Des éditeurs de livres électroniques se sont montrés intéressés à déposer leurs publications. Les services juridiques de BAnQ travaillent actuellement à la rédaction d'une licence devant permettre de recevoir et de diffuser des publications payantes. Les éditeurs doivent avoir l'assurance que l'accès en ligne à leurs publications payantes sera sécurisé et restreint, que ces publications seront uniquement disponibles sur les postes de consultation des centres de diffusion de l'institution et qu'elles ne pourront pas être reproduites.
- BAnQ doit aussi garder à jour les publications en série en ligne reçues en dépôt légal. Puisque les publications en ligne se trouvent directement sur Internet, les éditeurs s'attendent souvent à ce que BAnQ fasse le travail de capture et de maintien à jour de leurs publications. Il s'agit là d'un défi de taille car, pour y arriver, il faut trouver les meilleurs moyens de garantir l'ajout des nouveaux numéros publiés. Plusieurs méthodes sont utilisées pour y parvenir, notamment celles-ci :
 - la capture des publications signalées par les éditeurs avec le formulaire de dépôt légal en ligne;
 - l'abonnement aux listes de diffusion des éditeurs afin de recevoir les avis de nouvelles parutions;
 - l'utilisation d'un logiciel de signalement qui facilite le repérage des nouvelles parutions. Ce logiciel permet d'enregistrer des URL et de mettre en évidence les modifications apportées à une page Web.

Traitement

Dans le but d'optimiser le repérage de ces documents grâce à des points d'accès multiples, notamment leur auteur et leur sujet, et afin de permettre l'exportation des notices, les travaux bibliographiques relatifs à l'édition québécoise sont effectués conformément aux normes internationales en vigueur dans le domaine du contrôle bibliographique :

- ISBD – Description bibliographique internationale normalisée (édition consolidée 2007);
- Règles de catalogage anglo-américaines (RCAA2);
- Répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval (RVM);
- Classification décimale Dewey (22^e édition);
- Library of Congress Classification;
- MARC21.

De plus, les deux ressources suivantes sont utilisées dans le cas de documents spécifiques :

- le Cadre de classement des publications gouvernementales du Québec (CCPGQ) pour les publications gouvernementales. Créé par BAnQ, ce système de classification permet au milieu de la documentation de regrouper, dans une collection distincte, les publications du secteur public québécois selon leur provenance (http://www.banq.qc.ca/portal/dt/a_propos_banq/editions_banq/cadre_class_pub_gouv_que/cadre_class_pub_gouv_que.jsp). Cette approche assure une exploitation optimale de ces publications pour lesquelles le repérage par l'unité gouvernementale qui les a produites s'avère généralement plus pertinent que l'approche selon les systèmes de classification traditionnels;
- des cotes maison pour la musique, les publications électroniques sur support matériel (cédérom, disquette), l'iconographie, les publications en série, les livres anciens et les livres d'artistes.

À ce jour, seules les publications électroniques du secteur public, qui sont souvent en fait des monographies et des publications en série transférées sur un nouveau support, ont été traitées. Leur traitement, similaire à celui des publications en version papier, n'a pas posé de problème majeur. Toutefois, l'édition électronique de ces documents devient de plus en plus complexe. Cela a incité BAnQ à mettre à jour et à améliorer ses politiques et procédures de traitement afin d'assurer le traitement adéquat de ces nouveaux documents, notamment en ce qui a trait à :

- l'indication des sources d'information des publications intégrées (ou pour lesquelles un lien est signalé) sur un site Web qui les met en contexte;
- la distinction entre les documents à vocation interne et les documents destinés à la diffusion;
- la définition des critères permettant de faire la distinction entre les ressources électroniques de nature monographique et les publications en série ou les ressources intégratrices;

- l'enregistrement des dates d'édition de documents dont des éditions antérieures ont récemment été mises en ligne ainsi que la rédaction de notes appropriées.

Diffusion

Sur le site Internet de BAnQ, le portail *Publications gouvernementales du Québec en ligne* (PGQ) (<http://services.banq.qc.ca/sdx/pgq/accueil.xsp?db=notice>) répertorie les monographies et les périodiques de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux québécois. PGQ est une nouvelle interface qui permet d'effectuer des recherches en texte intégral dans plus de 10 000 publications gouvernementales québécoises diffusées sur Internet et reçues par BAnQ depuis 2001 dans le cadre du programme de dépôt légal. Il est possible de consulter ces publications à l'écran.

À l'heure actuelle, seules les publications gouvernementales en ligne qui ont été enregistrées au dépôt légal sont disponibles dans cette interface de recherche. À compter de l'automne 2008, BAnQ prévoit élargir la portée de son programme afin de diffuser également toutes les publications en ligne relevant des secteurs parapublics (éducation, santé et municipalités) et privés. L'interface permettra de faire des recherches ciblées par type de publication (gouvernemental, parapublic ou privé). Il sera également possible d'effectuer une recherche globale simultanée dans les publications de ces trois secteurs. Cela permettra également de diffuser les publications en ligne qui ne répondent pas aux critères du dépôt légal. Ainsi, même les publications non soumises au dépôt légal pourront être accessibles et diffusées si elles sont dignes d'intérêt. Par ailleurs, afin de répondre à une demande des éditeurs, ces publications ne seront pas accessibles au moyen du catalogue Iris mais uniquement dans l'outil de diffusion PGQ.

Lorsqu'il consulte le catalogue Iris, l'utilisateur peut avoir accès, à partir de la notice bibliographique de ces ressources, à leur version en ligne, en texte intégral, en cliquant sur l'icône appropriée. De plus, sur son portail, BAnQ crée des sites spécifiques pour mettre en valeur ses ressources électroniques en ligne, notamment des expositions virtuelles, des livres électroniques et sonores et d'autres sites de diffusion des publications numérisées par BAnQ, et ce, avec les licences de droit d'auteur requises lorsque les publications ne sont pas dans le domaine public.

Un des principaux problèmes au chapitre de la diffusion des ressources électroniques en ligne est la question des licences et des droits. En effet, la reproduction, la mise en mémoire permanente, la numérisation et la diffusion en ligne (« communication au public par télécommunication » au sens de la *Loi sur le droit d'auteur* au Canada) nécessitent, dans le cas d'une publication protégée par le droit d'auteur, l'autorisation expresse du titulaire du droit, qu'il s'agisse d'un éditeur du secteur public ou du secteur privé. BAnQ, société d'État du gouvernement du Québec, est assujettie en la matière à des normes gouvernementales précises de respect du droit d'auteur et ne peut y déroger d'aucune façon. Sa loi constitutive ne lui permet pas d'associer le dépôt légal à une habilitation en vue de capturer, de reproduire et de diffuser les

publications papier ou électroniques versées en dépôt légal. Même dans le cas des publications gratuites, il faut obtenir une autorisation de diffusion. Ici, la difficulté consiste souvent à faire cheminer la demande et à obtenir la signature d'une personne responsable, surtout dans les grandes institutions.

BAnQ négocie donc de telles licences avec les ayants droit. Cependant, dans plusieurs cas, cela n'est pas une mince tâche et il faut innover, car il y a parfois une multiplicité d'ayants droit. Dans d'autres cas, les droits électroniques n'ont pas été prévus au départ ou ne l'ont été qu'en partie. Dans d'autres situations, les ayants droit demeurent introuvables même après des recherches diligentes et raisonnables.

Ces difficultés ne surviennent pas dans le cas des publications gratuites mais dans celui des publications de nature commerciale. En effet, les éditeurs sont très craintifs et frileux en matière d'accès et de diffusion en ligne, comparativement à l'exploitation commerciale normale de ces publications, et ce, même si BAnQ fournit des assurances au chapitre des mécanismes d'accès, de contrôle et de reproduction pour des utilisations de nature privée ou personnelle ou à des fins de recherche et non pas à des fins commerciales. BAnQ travaille en ce moment à un projet-pilote de licence avec des éditeurs privés et prévoit solliciter certaines associations professionnelles québécoises du milieu de l'édition. Cette démarche comporte des garanties en ce qui a trait à l'accès et à la diffusion. Les éditeurs québécois semblent montrer une certaine ouverture, mais cela prendra du temps.

Conclusion

Les bibliothèques nationales du monde entier se préoccupent de la cueillette, du traitement, de la conservation et de la diffusion des publications électroniques diffusées sur Internet. À des degrés divers, elles ont amorcé une réflexion à ce sujet. Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'inscrit dans cette ligne de pensée, et son développement stratégique tient compte de cette tendance lourde dans le monde de l'édition.

Nous sommes tous conscients d'être à l'orée d'une ère nouvelle dans le domaine documentaire, ère que nous devons aborder avec de nouveaux outils et, surtout, de nouveaux paradigmes. Parallèlement, nous assistons en ce moment à la montée en force d'un mouvement de création de catalogues collectifs et de modes de traitement documentaire collaboratifs. Il est évident et indispensable que les bibliothèques nationales partagent entre elles et avec tous les types de bibliothèques l'expertise nécessaire pour surmonter ces nouveaux défis.

Les institutions nationales prennent part au développement de l'édition électronique et font la promotion des pratiques éditoriales favorisant la préservation à long terme de ces publications. Elles servent de référence à leurs milieux documentaires respectifs en ce qui concerne ce nouveau moyen de diffusion. Les bibliothèques du Québec, qu'elles soient publiques, universitaires ou spécialisées, croient avec raison que Bibliothèque et Archives nationales du Québec préservera le patrimoine

documentaire électronique, tout comme elle le fait dans le domaine de l'imprimé, et qu'elle veillera à le rendre accessible à tous les citoyens.